

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

8 décembre 2023

DATE de publication de la délibération

23 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure (part à 20h00 au point 7), BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoint ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, BLANDIN Béatrice, DEHEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs après son départ au point 7 ; BOSSARD Nelly donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime ; FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle ; JEANNEAU Luc donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine ;

Était absente : MARTINIAULT Anne-Laure.

Secrétaire de séance : ANDRÉ Marie-Thérèse, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°151223-8 : Nouvelle délibération relative à l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 467, 531 et 535

Il est rappelé la délibération n° 190221-9 en date du 19 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé « de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section B n° 140, 467, 531 et 535 appartenant à Madame Eveline RAFFRAY née LE MEN au prix de 25,76 €/m² pour la parcelle B 535 et de 1 €/m² pour les parcelles B 140, 467 et 531, soit un total net vendeur de 4 661,88 € (sous réserve du calcul définitif des surfaces par le géomètre), et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents notariés et autres en ce sens. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, c'est-à-dire la commune. »

Madame Evelyne RAFFRAY est décédée au printemps 2023 : ses ayant-droits deviennent par conséquent propriétaires des parcelles cadastrées section B n° 467, 531 et 535 (la parcelle B 140 avait été visée à tort comme propriété de Madame RAFFRAY).

Les membres de la Commission « Urbanisme », sollicités par mail le 11 décembre, ont validé à la majorité cet achat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section B n° 467, 531 et 535 appartenant aux ayant-droits de Madame Eveline RAFFRAY née LE MEN, décédée, au prix de 25,76 €/m² pour la parcelle B 535 et de 1 €/m² pour les parcelles B 467 et 531, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents notariés et autres en ce sens. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, c'est-à-dire la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse ANDRÉ



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19 décembre 2023,
De sa publication sur le site Internet de la commune le 19 décembre 2023.